

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1280)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Urvoas
-----**ARTICLE 11 QUATER**

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« ou »

les mots :

« et de tous les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.